



# Conditions de participation

*Version en date du 2 Novembre 2023*

Les présentes conditions de participation ont pour objet de définir les modalités de participation aux lotos traditionnels virtuels organisé par l'association à laquelle le Joueur est affilié en tant qu'adhérent ou proche d'un adhérent

## 1- Définitions

Tous les termes ci-après définis commençant par une majuscule sont utilisés avec le sens suivant :

« **Cercle restreint** » : désigne les adhérents de l'association de l'Organisateur et/ou des proches desdits adhérents (ascendants, descendants, membres d'un même foyer, amis).

« **Conditions de participation** » : désigne le présent règlement définissant les modalités de participation au Jeu.

« **Identifiant** » désigne l'adresse email et le mot de passe renseignés par le Joueur lors de son inscription, lui permettant de participer au Jeu de l'Organisateur.

« **Jeu** » : désigne le loto traditionnel à but non lucratif organisé par l'Organisateur sur la Plateforme.

« **Joueur** » : désigne la personne physique majeure ayant le statut de consommateur et faisant partie du Cercle restreint de l'Organisateur, participant au Jeu sur la Plateforme.

« **Lots** » : désigne les biens matériels d'une valeur inférieure à 20 euros, remis par l'Organisateur aux gagnants du Jeu.

« **Organisateur** » : désigne l'association régie par la loi du 1er juillet 1901 qui utilise la Plateforme aux fins d'organiser des Jeux pour un Cercle restreint auquel le Joueur appartient. L'Organisateur du Jeu est identifié sur la Plateforme.

« **Partie(s)** » : désigne, au singulier, l'une ou l'autre de l'Organisateur et du Joueur, et au pluriel, ces deux entités ensemble.

« **Plateforme** » : désigne le site internet accessible à l'adresse XXX et édité par Asso Passion, société par actions simplifiée, inscrite au RCS de Montpellier sous le numéro 912304235.

## 2- Acceptation des Conditions de participation

Le Joueur certifie avoir pris connaissance des Conditions de participation et les accepter sans réserve. La matérialisation de l'acceptation des Conditions de participation se fait au moyen d'une case à cocher.



En acceptant les Conditions de participation, le Joueur garantit :

- **Ne pas siéger au conseil d'administration de l'ACS**
- Être une personne physique majeure âgée de 18 ans ou plus ;
- Avoir la qualité de consommateur telle que définie par le droit et la jurisprudence française ;
- Faire partie du Cercle restreint de l'Organisateur.

Chaque joueur a le droit de disposer d'un seul compte utilisateur avec un numéro de téléphone et une adresse mail unique pour pouvoir prétendre à l'ensemble des lotos présents sur la plateforme [assopassion.fr](http://assopassion.fr)

Asso Passion se réserve le droit à tout moment et sans avis préalable de bloquer et de supprimer tous les comptes de joueurs ne respectant pas la règle ci-dessus.

Le Joueur est invité à lire attentivement les Conditions de participation, les télécharger et en conserver une copie.

### **3- Conditions de participation**

#### **3.1- Ouverture d'un compte utilisateur**

Le Joueur peut participer au Jeu en cliquant sur le lien de connexion communiqué par l'Organisateur, après création d'un compte sur la Plateforme.

En cliquant sur le lien de connexion, le Joueur est redirigé vers la Plateforme où il pourra créer son compte en cliquant sur l'onglet « Créer votre compte » et compléter le formulaire. La fourniture des informations est impérative pour l'ouverture du compte du Joueur.

L'accès au compte se fait au moyen des Identifiants. Le Joueur s'oblige à tenir ses Identifiants rigoureusement secrets, à prendre toute mesure pour en préserver la confidentialité et à avertir l'Organisateur en cas d'utilisation non autorisée ou frauduleuse de son Compte ou de ses Identifiants dès qu'il en aura connaissance, par tous moyens. De convention expresse entre les Parties, toute opération effectuée au moyen des Identifiants du Joueur est réputée émaner de lui, qui en assume seul la responsabilité.

#### **3.2- Inscription au Jeu et achat de planches de cartons virtuels**

Afin de participer au Jeu, le Joueur doit s'inscrire et acheter une ou plusieurs planches de cartons virtuels auprès de l'Organisateur, sur la Plateforme.

Les planches de cartons virtuels constituent le support du Jeu. Sur chaque carton virtuel figurent une grille comportant trois lignes et neuf colonnes. Parmi les cellules qui en résultent, quatre, dans chaque ligne, sont vides alors que cinq comportent un nombre. Les cartons sont attribués au Joueur au hasard.

Les prix des planches de cartons sont indiqués par l'Organisateur en euros, toutes taxes comprises. L'Organisateur se réserve le droit, de modifier les prix à tout moment. Les prix applicables sont ceux indiqués à la date à laquelle le Joueur s'inscrit en achetant une planche.



Le paiement des commandes de planches de cartons virtuels s'effectue en euros, au moment de la commande sur la Plateforme, par carte bancaire. La commande et l'inscription au Jeu n'est validée qu'après paiement effectif.

Conformément à l'article L.221-2, 3e du code de la consommation, le Joueur ne dispose pas de droit de rétractation dans le cadre de l'achat des planches de cartons pour les besoins du Jeu.

## **4- Modalités de participation**

### **4.1- Déroulement du Jeu**

Afin de participer au Jeu, le Joueur devra se connecter à la Plateforme à la date et à l'heure indiquées par l'Organisateur.

Dans le cas où un événement extérieur à la volonté de l'Organisateur empêchait la tenue du Jeu aux horaires indiqués, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter le Jeu en cours.

En cas d'annulation du Jeu, l'Organisateur procédera au remboursement des Joueurs dans un délai maximum de 14 jours à compter de la date à laquelle le Jeu aurait dû se tenir.

En cas de report, l'Organisateur procédera au remboursement des seuls Joueurs ayant manifesté leur souhait de se voir rembourser dans un délai maximum de 14 jours à compter de la date à laquelle le Jeu aurait dû se tenir.

En tout état de cause, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée en cas de report ou d'annulation du Jeu. Aucun dommage et intérêt ne sera versé à ce titre.

L'Organisateur annonce les règles du jeu et présente les Lots en jeu. L'Organisateur procède au tirage des numéros et affiche le numéro sur l'espace de Jeu de la Plateforme.

### **4.2- Désignation du gagnant**

Le déroulement d'une partie se jouant en trois étapes : Quine (1 ligne), Double Quine (2 lignes) et Carton plein (3 lignes), le gagnant est donc celui qui sera le premier à avoir coché :

- les 5 numéros d'une ligne pour la Quine ;
- les 10 numéros de 2 lignes pour la Double Quine ;
- les 15 numéros des 3 lignes le Carton gagnant.

Le Joueur remporte le lot correspondant à une Quine, une Double Quine ou un Carton plein.

En cas d'égalité entre un ou plusieurs Joueurs, l'Organisateur procédera immédiatement à un tirage au sort pour désigner le gagnant final.

### **4.3- Désignation et remise des Lots**



Les Lots à gagner sont présentés par l'Organisateur avant le début du Jeu. Le gagnant recevra le Lot par email lorsque le gain est digital ou à l'adresse postale indiquée lors de son inscription lorsque le gain est physique ou pourra le retirer au siège social de l'Organisateur selon les instructions communiquées en amont du Jeu par l'Organisateur.

L'Organisateur se charge de l'envoi du Lot par email ou par courrier, et ce à ses frais.

Il est rappelé que les Lots ne sont pas remboursables et ne pourra en aucun cas être commercialisé par le gagnant. De même, Les lots ne peuvent être cédés à des tiers.

Dans le cas où le Lot désigné ne serait pas disponible pour quelle que raison que ce soit, l'Organisateur se réserve la possibilité de proposer un autre lot de valeur équivalente. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.

## **5- Responsabilité**

L'Organisateur décline toute responsabilité dans les cas suivants :

- en cas d'impossibilité pour le Joueur d'accéder à la Plateforme ;
- en cas de dysfonctionnement ou d'interruption du réseau internet ;
- en cas de problèmes de connexion subis par le Joueur et/ou de défaillance du matériel informatique utilisé par le Joueur dans le cadre du Jeu ;
- en cas de non-respect par le Joueur des Conditions de participation ;
- en cas d'utilisation anormale ou illicite de la Plateforme par le Joueur ou un autre utilisateur ;
- en cas de cyber-attaques ou d'atteinte au système de traitement automatisé de données.

En tout état de cause, il est expressément convenu entre les Parties que si la responsabilité de l'Organisateur était retenue dans le cadre de l'exécution des Conditions de participation, celle-ci serait limitée aux seuls dommages directs, à l'exclusion des dommages indirects.

## **6- Protection des données personnelles**

Dans le cadre de l'organisation du Jeu, l'Organisateur est susceptible de collecter des données des Joueurs. Ce traitement est strictement nécessaire à la bonne exécution du Jeu (gestion du Compte, vente des cartons, attribution des Lots.).

La base légale du traitement est l'exécution du contrat.

Ces données seront conservées confidentiellement pour les besoins du Contrat, de son exécution et dans le respect de la loi, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la fin des relations contractuelles. Les données peuvent être communiquées aux services habilités de l'organisateur et à ses sous-traitants (Asso Passion), à l'Autorité Nationale des Jeux le cas échéant.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement général sur la protection des données dit « RGPD »), les personnes concernées par les traitements disposent des droits d'accès, de rectification, d'opposition pour motifs légitimes, de portabilité et d'effacement des informations qui le concernent, ainsi qu'un



droit à la limitation du traitement. Les personnes concernées peuvent également définir le sort de leurs données postmortem.

Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits en adressant un courrier électronique à l'Organisateur, via la Plateforme ou à l'adresse de son siège social.

Enfin, les personnes concernées peuvent également introduire une réclamation auprès des autorités de contrôle et notamment de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

## **7- Modification des Conditions de participation**

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les Conditions de participation à tout moment et sans préavis. Il est toutefois rappelé que les Conditions de participation applicables sont celles en vigueur lors de l'inscription au Jeu et de l'achat des cartons par le Joueur. Ainsi, toute modification des Conditions de participation qui serait effectuée par l'Organisateur ne s'appliquera pas à une commande intervenue antérieurement.

## **8- Médiation, compétence et droit applicable**

Les Conditions de participation sont soumises au droit français. En cas de différend, préalablement à tout recours au juge arbitral ou étatique, le Joueur est invité à contacter l'Organisateur afin de trouver une issue amiable au litige.

Si aucun accord n'est trouvé, il sera alors proposé une procédure de médiation facultative, menée dans un esprit de loyauté et de bonne foi en vue de parvenir à un accord amiable lors de la survenance de tout conflit relatif au présent contrat, y compris portant sur sa validité.

La Partie souhaitant mettre en œuvre le processus de médiation devra préalablement en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant les éléments du conflit.

La médiation ne présentant pas un caractère obligatoire, le Joueur ou l'Organisateur peut à tout moment se retirer du processus.

Le Joueur a également la possibilité de recourir à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges accessible à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/info/live-work-travel/eu-consumers/resolve-your-consumer-complaint\\_fr](https://ec.europa.eu/info/live-work-travel/eu-consumers/resolve-your-consumer-complaint_fr)

Dans l'hypothèse où la médiation échouerait ou ne serait pas tenue, le litige sera soumis aux tribunaux compétents.

\*\*\*